

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

A noter que la séance du 4 avril 2022 a été reportée au 11 avril 2022 à cause des cas de covid au bureau municipal.

Séance ordinaire du conseil municipal de Kinnear's Mills, tenue à la salle municipale, ce lundi 11 avril 2022 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège # 1 : M. Robert Sanfaçon
Siège # 3 : Mme Joanne Labranche
Siège # 4 : Mme Marisol Brochu
Siège # 5 : M. James Allan
Siège # 6 : M. Carl Dubois

Absent : Siège # 2 : M. Roger Gosselin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marquis Bédard.

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2022-058

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 7 mars 2022;
3. Adoption des comptes du mois;
4. Correspondance;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Dépôt et présentation des états financiers de la municipalité pour l'année 2021;
6. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2022;
7. Adoption du règlement numéro 508 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Kinnear's Mills;
8. Revenu Québec – ClicSécur entreprises;
9. Achat d'une imprimante pour le garage municipal;
10. FQM assurance – 220, rue des églises;
11. FQM assurance – cyberrisques;
12. Semaine de la santé mentale;
13. Offre de service de Impact Travail « Club de recherche d'emploi Thetford Mines »;

TRANSPORT

14. Pluritec – avenant au contrat « mise à jour des documents d’appel d’offres pour la réalisation des travaux de rechargement sur la route Monfette et la route du 4e rang »;
15. Balayage des rues 2022;
16. Demande d’aide financière dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale (PAVL) 2022, afin de permettre la réalisation de certains travaux d’infrastructures routières sur le territoire de la municipalité de Kinnear’s Mills à l’été 2022;
17. Réservoir à diesel - tracteur;
18. Dalle de béton pour le réservoir à diesel;
19. Adhésion à l’Association des Professionnels à l’Outillage Municipal;

HYGIÈNE DU MILIEU

20. Cueillette des grosses ordures;
21. Installation septique 330, rue des fondateurs – garage municipal;

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

22. Grand tour de Vélo Québec;

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

23. Levée de la séance.

2022-059 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

Adopté

2022-060 ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carl Dubois et résolu à l’unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2022-061 COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	9 330.32
C0009163	MRC des Appalaches (Quotes-parts)	33 821.50
C0009164	CNESST	959.20
C0009165	Régie intermunicipale région de Thetford	940.42
C0009166	Visa Desjardins (fr. annuels – formation – zoom)	334.74
C0009167	Les Éditions Juridiques FD Inc.	88.20
C0009168	Pro-Design Enr.	17.25
C0009169	Fonds d'information sur le territoire	15.00
C0009170	Fonds des registres (comm. à l'assermentation)	61.00
C0009171	SPCA du District Électoral de Frontenac	832.23
C0009172	Percotec Environnement (Étude sol garage)	1 839.60
C0009173	Paquet & Fils (essence camion)	275.69
C0009174	Bell Mobilité inc.	102.25
C0009175	Pluritec Ltée	897.95
C0009176	Service Agricole Beauce (préparation tracteur)	6 262.31
C0009177	Marco Rodrigue (fossé 4 ^e rang)	689.85
C0009178	Xerox Canada Ltée	729.20
C0009181	Agence du revenu du Canada DAS	776.15
C0009182	Ministère du revenu DAS	2 465.66
C0009183	Petite caisse	81.25
C0009184	F. Q. M. (Formation)	228.80
C0009185	Caisse Desjardins région de Thetford	378.88
C0009186	Mercier & Fils (Bulldozer)	1 609.65
C0009187	Caisse Desjardins région de Thetford	296.96
C0009188	Ministre du Revenu du Québec (TVQ à remb)	9 476.25
C0009189	Courrier Frontenac (parution poste dg)	462.20
P2200018	Service Sanitaires Denis Fortier	3 313.20
P2200019	9039-4255 Québec inc. Beucesansfil	68.93
P2200020	Numérique technologies	40.24
P2200021	Vivaco groupe coopératif	174.86
P2200022	2861-7389 Québec inc. (Rick MacRae)	26 366.07
P2200023	9124-2370 Québec inc.	120.72
P2200024	Ville de Thetford (Loisirs 2020 et 2021)	4 459.59
P2200025	Mégaburo	265.56
P2200026	Vivaco groupe coopératif	91.41
L2200005	Hydro Québec	2 370.21
L2200006	Bell Canada	457.13
L2200007	Uv assurance	719.60
	TOTAL	111 420.03

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-062

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2021

Dépôt, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, du rapport financier au 31 décembre 2021 et du rapport du vérificateur externe exigés en vertu de l'article 176.1 du code municipal.

Ces états financiers nous montrent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 93 194 \$.

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu et pris connaissance des documents s'y rapportant lors de la présentation avec la représentante de la susdite firme de vérificateurs.

Il est proposé par le Mme Joanne Labranche et appuyé par Mme Marisol Brochu et résolu d'adopter, tel que déposé par la firme de vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton, le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers vérifiés de l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2021.

2022-063 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le mandat du cabinet Raymond Chabot, Grant Thornton à titre de vérificateur de la municipalité pour l'année 2022.

Adopté

2022-064 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 508 EDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 mars 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 mars 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 22 mars 2022 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 8 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement numéro 508 aux moins deux jours juridiques avant la présente ;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 462 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Joanne Labranche
APPUYÉ PAR Mme Marisol Brochu
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'ADOPTER LE RÈGLEMENT numéro 508.

2022-065 REVENU QUÉBEC – CLICSÉQUR ENTREPRISES

IL EST RÉSOLU QUE :

Claudette Perreault soit autorisée

À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;

À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la municipalité apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Marquis Bédard, maire

Claudette Perreault, directrice générale et
greffière-trésorière

Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

2022-066 ACHAT D'UNE IMPRIMANTE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE le 31 mars 2022 la municipalité a reçu de Hamster | Megaburo le prix suivant pour l'achat d'une imprimante pour le garage municipal :

Imprimante Multifonctions Laser mono Brother : 269.99 \$ plus taxes.

Il est proposé par M. James Allan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills accepte le prix 269.99 \$ plus taxes de Hamster | Megaburo pour l'achat d'une imprimante pour le garage municipal.

2022-067 FQM ASSURANCE – 220, RUE DES ÉGLISES

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 220, rue des Églises est couvert seulement pour la responsabilité civile et les biens pour seulement 6 335 \$;

ATTENDU QUE la municipalité désire assurer adéquatement ce bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par Mme Marisol Brochu et résolu de demander des offres de service pour une évaluation adéquate de ce bâtiment afin de l'assurer correctement.

2022-068 FQM ASSURANCE – CYBERRISQUES

Sujet reporté à une séance subséquente.

2022-069 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé que la municipalité de Kinnear's Mills proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

2022-070

OFFRE DE SERVICE DE IMPACT TRAVAIL « CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI THETFORD MINES»

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été soumise à la Municipalité de Kinnear's Mills par Impact Travail (Club de recherche d'emploi Thetford Mines), le 29 mars 2022 pour combler le poste de directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Sanfaçon et appuyé par Mme Joanne Labranche:

D'accorder le mandat à Impact Travail afin qu'il procède au processus de recrutement permettant l'embauche d'un directeur général et greffier-trésorier ;

D'autoriser la dépense de 2 500 \$ plus taxes pour le processus de recrutement tel que soumis dans l'offre de service.

Le conseil mandate le comité de sélection pour la révision de l'offre d'emploi.

TRANSPORT

2022-071

PLURITEC – AVENANT AU CONTRAT « MISE À JOUR DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR LA ROUTE MONFETTE ET LA ROUTE DU 4E RANG »

ATTENDU QU'une offre de services professionnels a été soumise à la Municipalité de Kinnear's Mills par la firme Pluritec le 26 juin 2020 selon le numéro ODS36027 au montant total de **9 900,00 \$ (taxes en sus)** en lien avec un mandat d'ingénierie pour la préparation du devis et de l'estimation des coûts de construction, ainsi que de l'assistance pendant les procédures d'appel d'offres pour le projet de rechargement granulaire des routes Monfette, du 3e Rang et du 4e Rang (ci-après « Projet »).

ATTENDU QUE la municipalité a confirmé cedit mandat à la firme Pluritec le 20 août 2020 par le biais de la résolution municipale # 2020-122 adoptée le 11 août 2020 (ci-après le « Contrat »).

ATTENDU QUE la Municipalité de Kinnear's Mills a demandé à Pluritec le 29 mars 2021 de réviser les plans et devis pour soumission du projet afin de prévoir seulement la réalisation des travaux de rechargement granulaire sur la route du 3e Rang à l'été 2021, reportant ainsi les travaux de rechargement de la route du 4e Rang et de la route Monfette à l'été 2022.

ATTENDU QUE les plans et devis pour soumission pour les travaux de rechargement granulaire sur la route du 3e Rang ont été livrés à la Municipalité le 26 mars 2021.

ATTENDU QUE les travaux de rechargement granulaire sur la route du 3e Rang ont été réalisés à l'été 2021 par l'entrepreneur *Excavation Gagnon & Frères inc.*

ATTENDU QUE la Municipalité de Kinnear's Mills demande à Pluritec de préparer une nouvelle version des plans et devis pour construction afin de prévoir la réalisation des travaux de rechargement granulaire sur les routes du 4e Rang et Monfette à l'été 2022.

LES PARTIES CONVIENNENT DE MODIFIER LE CONTRAT COMME SUIV :

Ajouts des activités professionnelles supplémentaires suivantes non prévues au Contrat :

- Redémarrage du projet avec la Municipalité et l'équipe de travail Pluritec (interne).
- Mise à jour des plans et devis pour soumission émis en 2021 afin d'inclure uniquement les travaux de rechargement des routes du 4e Rang et Monfette.
- Mise à jour de l'estimation des coûts de construction (routes du 4e Rang et Monfette).
- Assistance pendant les procédures d'appel d'offres (réponses aux questions des soumissionnaires, préparation des addenda, analyse des soumissions et recommandation, etc.).
- Préparation et émission des plans et devis pour construction.

Afin de permettre à Pluritec de réaliser les activités professionnelles supplémentaires détaillées ci-dessus, un budget total forfaitaire de **4 100,00 \$ (taxes en sus)** doit lui être autorisé.

Considérant une confirmation d'autorisation de la part de la Municipalité d'ici le 5 avril prochain, les plans et devis pour soumission pourront être livrés d'ici le 29 avril 2022.

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'avenant au contrat pour la réalisation des travaux sur la route Monfette et la route du 4^e rang.

2022-072 BALAYAGE DES RUES 2022

Proposé par M. Robert Sanfaçon et appuyé par Mme Marisol Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers que le contrat pour le balayage des rues 2022 soit confié à Les transports Maggy Beudet au tarif horaire de 160 \$/h plus le transport et les taxes. **Adopté**

2022-073 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) 2022, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS À L'ÉTÉ 2022.

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié les travaux prioritaires d'amélioration de son réseau routier municipal à réaliser à l'été 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme vouloir réaliser ces travaux d'amélioration du réseau routier municipal en 2022;

ATTENDU QUE des travaux d'amélioration devant être réalisés sont les suivants :

- Fermeture des fossés du périmètre urbain;
- Correctif de la fondation de la rue Guy pour l'implantation d'une CPE ;

- Rechargement et resurfaçage d'une partie des routes suivantes : 1^{er} rang et Magwood;

ATTENDU QUE le coût total estimé de ces travaux d'amélioration est d'environ 146 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carl Dubois et résolu unanimement, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2022 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et auprès de Madame Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac à l'Assemblée nationale.

Adoptée.

2022-074 RÉSERVOIR À DIESEL – TRACTEUR MUNICIPAL

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions pour l'achat d'un réservoir à diesel;

Paquet & Fils : 430 gallons : 3 395 \$ plus taxes
500 gallons : 3 695 \$ plus taxes

Filgo Sonic : 300 gallons : 2 886,70 \$ plus taxes

Attendu que la municipalité a reçu une seule soumission pour la location d'un réservoir à diesel :

Filgo Sonic : 300 gallons : 249 \$ plus taxes par année.

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills accepte la soumission de Filgo Sonic au coût de 249 \$ plus taxes par année pour la location du réservoir à diesel.

2022-075 DALLE DE BÉTON POUR LE RÉSERVOIR À DIESEL

Attendu que la municipalité a reçu une soumission pour l'installation d'une dalle de béton de 8 pieds X 5 pieds par 6 pouces d'épaisseur de Préfab Gosselin Ltée au coût de 1 180 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Kinnear's Mills accepte la soumission de Préfab Gosselin Ltée au coût de 1 180 \$ plus taxes pour l'installation d'une dalle.

2022-076 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS A L'OUTILLAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE M. David Hogan, inspecteur en voirie, aimerait participer à la journée technique du 12 mai 2022 à Granby de l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal.

ATTENDU QUE la municipalité doit adhérer à l'APOM au coût de 110 \$ taxes incluses par année;

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal et de payer les frais de 110 \$ taxes incluses pour l'année 2022 et d'autoriser M. David Hogan à participer à la journée technique du 12 mai 2022 à Granby.

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-077 CUEILLETTE DES GROSSES ORDURES

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le taux applicable de 126,50 \$/tonne métrique, incluant la taxe de redevance gouvernementale, plus taxes (TPS-TVQ) pour la disposition des encombrants au centre de tri de Sanitaire Fortier. La cueillette aura lieu le 16 mai prochain.

Toute collecte effectuée avant le 16 mai par Services Sanitaires Denis Fortier ne sera pas payée par la municipalité.

2022-078 INSTALLATION SEPTIQUE 330, RUE DES FONDATEURS – GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE nous avons reçu l'étude de caractérisation du site et du terrain naturel – Attestation de l'ingénieur en vertu de l'article 4.4 du règlement Q-2, R.22;

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions pour l'installation septique au garage municipal situé au 330, rue des Fondateurs;

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

LOISIRS ET CULTURE

2022-079 GRAND TOUR DE VÉLO QUÉBEC

Grand tour de Vélo Québec demande à la municipalité l'autorisation de passer à travers ses rues le mercredi 10 août 2022. Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un tel passage.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

Il est demandé à la directrice générale de demander des soumissions pour un afficheur de vitesse.

Le conseil mandate Mme Josyane Dufresne-Dubois pour vérifier la possibilité d'installer une borne électrique au bureau municipal.

M. Carl Dubois nous parle de la pérennisation du projet pilote de la récupération de la tubulure acéricole. Il est possible de disposer de la tubulure acéricole à la Régie intermunicipale de la région de Thetford du 12 avril au 3 septembre.

Mme Marisol Brochu nous informe qu'il y aura des entrevues pour l'engagement des monitrices pour les camps de jour. Elle nous mentionne également qu'une demande de partenariat a été faite au camping Soleil pour la fête de la pêche et que Mme Josyane Dufresne-Dubois demande une révision des coûts pour les services offerts au camping.

Mme Marisol Brochu nous informe que deux demandes de subvention pour le budget participatif ont été reçues et que ces demandes sont présentement à l'étude pour approbation.

2022-080 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 50.

Signé
Marquis Bédard, maire

Signé
Claudette Perreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé
Marquis Bédard
Maire